

**PROCES-VERBAL DU COMITE DU 9 FEVRIER 2007**

L'an deux mille sept, le vendredi neuf février, à 18 h, le Comité, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à son siège, Villa « Vincenette », 16 allée Corrigan, à Arcachon, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Michel SAMMARCELLI, Maire de Lège Cap-Ferret, Président du Syndicat.

Date de convocation règlementaire : le 2 février 2007

**ETAIENT PRESENTS**

M. SAMMARCELLI	Président
M. FOULON	Vice-Président
M. PERRIERE	Vice-Président
M. GADOU	Vice-Président
M. COURDÉ	Vice-Président
M. CHAUVET	Vice-Président
Mme DES ESGAULX	
Mme GALLOUX	
M. BIBARD	
M. CABANEL	
Mme CALVO	
M. CHAMBOLLE	
M. COEURET	
M. COQUEBERT DE NEUVILLE	
M. SOCOLOVERT	
M. LABORDE	
Mme MAURY-BRACHET	
Mme PALLET	
M. TROUBET	

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L 5212-1 à 5212-34.

**Absents représentés**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. MOGA a donné pouvoir à M. CHAUVET ; M. PERUSAT a donné pouvoir à M. CABANEL ;  
M. GAUBERT a donné pouvoir à M. COQUEBERT DE NEUVILLE ; M. BOEREZ a donné pouvoir à M. BIBARD  
M. ACOT-MIRANDE a donné pouvoir à Mme CALVO ; M. CAILLEAU a donné pouvoir à M. LABORDE  
M. CHANSAREL a donné pouvoir à M. COEURET ; Mme HERMANN a donné pouvoir à M. SOCOLOVERT  
Mme LAMOU a donné pouvoir à M. SAMMARCELLI ; M. PEYROUX a donné pouvoir à M. FOULON

**Absents excusés** : MM. DELUGA, DIJON, TROUVE, LANDAIS ;  
M. DONNEVE, représentant le Conseil Economique et Social

**Assistaient également** : M. BATTLE, Trésorier du Syndicat, M. GUERIN, Directeur Général du Syndicat, M. CAPDEVILLE, Directeur Adjoint du Syndicat.

**Mme PALLET** a été nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du Comité du 8 janvier 2007 a été adopté, à l'unanimité.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des informations

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

- Ces décisions prises dans le cadre des délégations confiées par le Comité au Président se rapportent aux marchés passés selon la « procédure adaptée » pour un montant supérieur à 4 000 €HT, selon le seuil fixé par notre « Règlement de la Commande Publique ».

**CONCEPTION, RÉALISATION ET HÉBERGEMENT DU SITE PORTAIL TOURISTIQUE DU BASSIN D'ARCACHON :** Marché de services conclu avec la société CD Média, d'Ajaccio, pour un montant de 10 800 € HT pour le lot n°1 « conception et réalisation du site » et pour un montant de 3 300 € HT pour le lot n°2 « hébergement, référencement et maintenance du site ».

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'AUDIT FINANCIER PLURIANNUEL DU CONTRAT DE DÉLEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :** Avenant conclu avec le mandataire Finance Consult qui modifie la répartition des missions, lesquelles conduisent à minorer les prestations de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle n°1, pour des montants respectifs de 4 400 €HT et de 5 050 € HT, au profit de la tranche conditionnelle n°2.

**ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF POUR LE PÔLE MARITIME-SIG (lot n°3) :** Marché de fournitures conclu avec la société S.A.C.A, concession Citroën de la Teste de Buch, pour un montant de 11 767,50 € TTC.

Puis Monsieur Sammarcelli passe à l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR DU COMITÉ DU 9 FÉVRIER 2007**

#### **I – AFFAIRES FINANCIÈRES**

- Débat d'Orientations Budgétaires de l'Exercice 2007 M. CHAUVET

#### **II – ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

- Extension et mise aux normes des stations d'épuration de La Teste de Buch et de Biganos : Avenant n° 5 au marché de « Conception-Réalisation » M. FOULON
- Incorporation au domaine public syndical des ouvrages d'assainissement eaux usées des lotissements : commune de Lège Cap Ferret - "Les Vallons du Ferret", tranche de 1 à 5 M. COURDÉ

#### **III – AFFAIRES GÉNÉRALES**

- Changement d'affectation du logement de fonction de concierge M. BIBARD

## RAPPORT PREALABLE AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2007

Mes chers Collègues,

La loi 92.125 du 6 février 1992 institue l'obligation, pour les communes de plus de 3 500 habitants, d'organiser un débat dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget. Ce débat est transposable aux organismes de coopération intercommunale, donc à notre Syndicat.

Le premier débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 19 décembre 1993 ; il s'agit désormais, pour nous, d'un exercice traditionnel. Je rappelle, à cette occasion, que les données recouvrent les exercices antérieurs, depuis 1994, sauf pour celles qui concernent la dette et la fiscalité, lesquelles remontent jusqu'en 1984 ; ce dispositif dont nous étions convenus il y a deux ans est désormais reconduit, débat après débat.

Le présent rapport est donc composé d'une première partie, formant « constat », reprenant les données collectées au cours des différents exercices budgétaires. Ces données sont à la fois exprimées en euros courants et en euros constants, après correction des données initiales, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabac).

### A - LE CONSTAT

#### 1 - EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

L'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) fait l'objet d'un tableau et des graphiques correspondants (documents 1, 2 et 3). Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 1<sup>er</sup> janvier 2006, cet indice a augmenté de 1,91 % ; cette augmentation se situe au niveau de celle qui a été constatée en 1994 ; elle est cependant légèrement supérieure à celles qui ont été constatées en 2005, 2004 et 2003, respectivement de 1,66 %, 1,79 % et 1,82 % mais en reste toutefois voisine.

Sur ces bases, il est donc possible de comparer deux masses financières relatives à différents exercices budgétaires en les exprimant, après application d'un coefficient de correction, soit en valeur janvier 1984, soit en valeur janvier 2005. C'est ce dernier parti qui a été choisi ; tous les tableaux et graphiques présentés par la suite, exprimés en euros constants, sont donnés en valeur janvier 2006. Aussi, pour comparer une donnée financière de 2006 avec une autre, de 1999 par exemple, il suffit de corriger cette dernière en la multipliant par le coefficient de 1,120.

#### 2 - EVOLUTION GENERALE DES DEPENSES

La rétrospective se limite à l'examen des dépenses depuis 1999, exercice correspondant à la séparation de nos différents budgets ; les dépenses sont donc présentées globalement, en euros courants et en euros constants ; elles sont par ailleurs décomposées en Budget Principal, Budget Annexe du Service de l'Assainissement puis, depuis 2004, Budget Annexe du Service Dragage et, depuis 2006, Budget Annexe du Service de l'Assainissement non collectif (SPANC). Les commentaires ne porteront que sur les dépenses exprimées en euros constants (documents 4 et 5).

##### L'analyse des dépenses : (en euros constants, document 4)

- les dépenses globales, de 22 900 k€ en 1999 puis de 27 977 k€ en 2005, ont été portées à 38 931 k€ en 2006, sur la base de valeurs connues mais non encore validées par le Compte Administratif 2006
- les dépenses de Fonctionnement, de 9 658 k€ en 1999, sont passées à 10 582 k€ en 2006, soit une augmentation de 783 k€ en 8 ans (9,7 %) ; ces dépenses s'expliquent, pour la plus grande partie, par la nouvelle compétence prise par le Syndicat avec la création de son Pôle Maritime et de son Service Dragage, lequel a fortement modifié l'effectif
- les dépenses d'Investissement, quant à elles, de 13 243 k€ en 1999, sont passées à 28 349 k€ en 2006, soit une augmentation de 15 106 k€ (taux de 214 %) ; cette différence significative confirme la vocation spécifique d'investissement du Syndicat ; cette augmentation très sensible de la part Investissement provient, d'une part, de son Service Annexe de l'Assainissement, 25 306 k€ en 2006, à rapprocher de 12 271 k€ en 1999, différence de 13 035 k€, soit une augmentation de 206 %, conditionnée d'autre part, par une augmentation sensible de l'Investissement en Budget

--oOo--

### La synthèse du Budget :

Les dépenses de l'exercice 2006, établies à partir des prévisions du Compte Administratif 2006, font apparaître les ratios suivants : (document 5),

globalement,

- 21 % des dépenses consacrées au Budget Principal
- 78 % des dépenses consacrées au Budget Annexe du Service de l'Assainissement
- 1 % des dépenses consacrées au Budget Annexe du Service Dragage
- les dépenses du Service de l'Assainissement Non Collectif sont négligeables

Le Budget Principal se décompose de la façon suivante :

- 63 % de dépenses pour la Section de Fonctionnement
- 37 % pour la Section d'Investissement

pour le Budget Annexe du Service de l'Assainissement :

- 17 % pour la Section d'Exploitation
- 83 % de dépenses pour la Section d'Investissement

pour le Budget Annexe du Service Dragage :

- 87 % de dépenses pour la Section d'Exploitation
- 13 % pour la Section d'Investissement

## **3 - EVOLUTION DE LA DETTE**

### ♦ du Budget Principal (M14) : (documents 6 et 7)

- la dette du Budget Principal reste stable, l'annuité s'établissant à 113 379 €, particulièrement faible au regard du Budget

### ♦ du Budget Annexe du Service d'Assainissement (M49) : (documents 8 à 10)

- les annuités, de 4 405 k€ en 2006, sont réduites à 4 327 k€ en 2007, soit une légère baisse de 1,78 %
- le Syndicat a donc réduit encore, bien que légèrement, l'importance de cette dette, dont le point culminant s'établissait, en 1996, à 5 793 k€; cette vision toutefois doit être complétée par l'incidence du nouvel emprunt de 16 M€ mobilisé pour compléter le financement des deux nouvelles stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch (son incidence figure au document 10) ; les annuités, 4 327 k€ en 2007, passeront à 5 746 k€ en 2008, soit une augmentation de 1 409 k€ (32,8 %), voisine des annuités que supportait déjà le Syndicat en 1996. Toutefois, ces annuités se réduisent de façon très sensible, de 2009 à 2014, période pendant laquelle elles seront divisées pratiquement par 3

### ♦ du Budget Annexe du Service Dragage

Ce Budget est exempt de toute dette.

## **4 - EVOLUTION DE LA MASSE DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU SYNDICAT ; (document 11)**

Le prélèvement effectué en 2006, a été de 5 660 k€ Depuis 1984, l'évolution des participations des membres du Syndicat est restée très raisonnable, de l'ordre de 25,4 % en 23 ans, exprimée en euros constants, augmentation moyenne de moins de 1 % par an.

Il est rappelé, à cette occasion, que le Syndicat, contrairement aux communes, à la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud et à la Communauté de Communes Bassin d'Arcachon Nord Atlantique, ne dispose pas d'une fiscalité propre :

- les communes, membres du Syndicat, votent les taux des quatre taxes
- COBAS, membre du Syndicat, vote le taux de Taxe Professionnelle unifiée (TPU) ; ses membres, les 4 communes du Sud Bassin, votent, quant à elles, le taux des autres taxes
- par ailleurs, COBAN vote le taux des taxes additionnelles à la fiscalité communale

Aussi bénéficient elles de l'augmentation du nombre de contribuables et de la révision des bases, lesquelles constituent d'importants leviers pour la consolidation des produits fiscaux.

Le Syndicat, quant à lui, n'appelle de ses membres que des contributions exprimées en euros, sur la base des dispositions financières de ses statuts.

Rappelons également que COBAS apporte sa contribution au Syndicat sur son propre Budget, par douzième, sans que cette masse ait une traduction fiscale sur les feuilles d'impôts des différents contribuables du Sud Bassin.

Rappelons, en revanche, que les six communes du Nord Bassin n'apportent pas leur contribution au Syndicat sur leur propre Budget ; la contribution communale est en effet répartie par les Services Fiscaux sur les quatre impôts communaux, proportionnellement à l'assiette de chacun d'eux. Un taux fictif apparaît donc sur chaque feuille d'impôt, sans rapport direct avec la masse appelée de la commune par le Syndicat, celle-ci ne devant correspondre qu'à la somme des contributions au Syndicat apportées par l'ensemble des contribuables, au titre des quatre impôts.

Il est rappelé que le Budget Annexe du Service de l'Assainissement est équilibré en dépenses et en recettes depuis 2001, sans aucune subvention en provenance du Budget Principal ; qu'en revanche le Budget Annexe du Service Dragage, en raison de l'immobilisation partielle du matériel pour sa mise aux normes sécuritaires en 2005, avait dû faire l'objet d'une subvention d'équilibre du Budget Principal, de l'ordre de 250 k€ Il est équilibré en 2006 ; que le Budget du SPANC, enfin, a du faire l'objet d'une subvention d'équilibre en 2006, de 3 000 €

Il est rappelé enfin qu'en 2006, une augmentation de dette de 1 % conduisait à un produit supplémentaire de l'ordre de 57 000 €

## **RAPPORT PREALABLE AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007**

Mes chers Collègues,

Vous disposez déjà de la première partie de ce Rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2007 et je souhaiterais savoir, avant d'aborder la seconde partie de ce rapport, si vous avez des questions à poser sur les données qui vous ont été présentées .....

Je vous propose, maintenant, d'évoquer les perspectives de la formation de notre Budget 2007, lequel se décomposera de la façon suivante :

### **- Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif, (SPANC)**

C'est un Budget récent que nous formerons, pour la seconde fois, sur la base de la délibération de notre Comité du 15 décembre 2006.

### **- Budget Annexe du Service de l'Assainissement Collectif :**

Ce Budget doit être équilibré en dépenses et en recettes, tant en Section d'Exploitation que d'Investissement. Il est à l'équilibre depuis l'exercice 2000.

### **- Budget Annexe du « Service Dragage » :**

C'est la quatrième fois que nous le formerons, à la suite de la décision que nous avons prise, le 8 décembre 2003, de créer ce « Service Dragage », lié au transfert de personnels et de matériels de COBAS.

Ce Budget Annexe doit être également équilibré en recettes et en dépenses ; une subvention d'équilibre a dû cependant lui être apportée, en 2004 puis en 2005, en relation avec les grosses réparations qu'il a été nécessaire d'exécuter sur la drague et le remorqueur ; il a été équilibré pour la première fois en 2006.

## – Budget Principal :

Il regroupe toutes nos opérations comptables, y compris celles de nos trois budgets annexes.

Je vous proposerai d'évoquer tout d'abord les perspectives de notre nouveau et plus petit Budget Annexe, celui du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

### **BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Je rappelle que ce Service, créé sur le fondement de notre délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2005, a pour mission :

- d'une part, de valider les dispositifs d'assainissement individuel à retenir dans le cadre de l'instruction des permis de construire déposés par des particuliers, dans des zones extérieures au périmètre de l'assainissement collectif et d'en contrôler la mise en œuvre
- d'autre part, d'assurer un contrôle de ces dispositifs d'assainissement individuel, avec une périodicité ne pouvant excéder 8 ans

L'ensemble de ces missions est assuré par le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé, dans le cadre du Règlement Intérieur associé à cette même délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Les tarifs des différentes redevances payables au Syndicat sont de :

- 100 € payables en une seule fois, après construction de l'immeuble
- 50 € payables en une seule fois, après contrôle des équipements, tous les 8 ans

Je rappelle enfin que ce Service fait l'objet d'aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne : 155 € pour chaque dispositif neuf et 23 € pour un équipement en service ; du Conseil Général de la Gironde, également, lequel intervient à hauteur de 32 € pour le contrôle d'un équipement en service.

En 2006, l'équilibre de ce Service a dû être assuré par une subvention en provenance du Budget Principal, d'un montant de 3 000 € ; en effet, l'ensemble des contrôles prévus n'a pu être effectué ; d'autres contrôles étaient par ailleurs en fin d'instruction, ce qui ne permettait pas de percevoir les aides et redevances prévues dans le cadre de cet exercice.

En 2007, ce Budget pourrait être formé en considérant que les prestations du Service d'Hygiène porteront sur l'instruction de 20 permis de construire, en assainissement autonome, et le contrôle de 150 équipements existants. Les dépenses seraient de l'ordre de 16 000 € en frais de personnel (40 % du temps d'un technicien) et de 5 000 € en frais de fonctionnement (véhicules, essence, assurances, téléphone). En recettes, les redevances des usagers seraient de l'ordre de 9 500 € ; les subventions correspondantes de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général de la Gironde seraient, respectivement, de l'ordre de 6 500 € et de 5 000 €.

Il est précisé enfin que tous les ouvrages devront être contrôlés, au plus tard, le 31 décembre 2012 (article 54 de la Loi sur l'Eau du 31 décembre 2006).

### **BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Ce Budget est déjà largement conditionné par les études et travaux dont vous avez décidé de la réalisation en acceptant le Contrat d'Agglomération qui a été signé par notre Président avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le 4 février 2005, sur la base de votre délibération du 16 novembre 2004. Il l'est également par les dispositions financières que vous avez prises, au cours du Comité du 15 décembre 2006, pour fixer les différentes redevances de l'Exercice 2007.

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

##### **A - LES RECETTES**

Il est rappelé que les différentes redevances ont été fixées, pour 2007, de la façon suivante :

- **redevance de l'industriel Smurfit Cellulose du Pin :**
  - part fermière
    - partie fixe (redevance mensuelle) : 9 543,38 €HT

- partie variable, par m<sup>3</sup> : 0,42 €HT
- o part syndicale
  - partie variable, par m<sup>3</sup> : 0,0031 €HT
- **redevance des usagers domestiques :**
  - o part fermière
    - redevance forfaitaire semestrielle (partie fixe) : 8,68 €HT
    - partie variable, par m<sup>3</sup> : 0,48 €HT
  - o part syndicale
    - redevance forfaitaire semestrielle (partie fixe) : 17,05 €HT
    - partie variable, proportionnelle à la consommation :
      - de 0 à 200 m<sup>3</sup> : 0,656 €/m<sup>3</sup> HT
      - de 200 à 500 m<sup>3</sup> : 0,850 €/m<sup>3</sup> HT
      - au-delà de 500 m<sup>3</sup> : 0,948 €/m<sup>3</sup> HT
- **Participation pour Raccordement à l'Egout** : 1 130 € en valeur de base

Les recettes de la part syndicale de la redevance d'assainissement des eaux usées, domestiques fondées sur 152 000 primes fixes semestrielles, une assiette de 7 350 000 m<sup>3</sup> pour les effluents domestiques, pourraient conduire à une recette de l'ordre de 7 800 000 €. La recette de la part syndicale de la redevance de l'industriel SMURFIT KAPPA serait, quant à elle, de 100 000 € fondée sur une assiette de 9 225 000 m<sup>3</sup>, soit au total une recette de 7 900 000 €.

En 2006, les recettes de participation pour raccordement à l'égout ont été de l'ordre de 1,7 M€; je rappelle, à cet égard, qu'elles n'avaient été envisagées qu'à hauteur de 1 M€; cette situation traduit l'augmentation significative du nombre de logements (de l'ordre de 3 200 logements en 2005). En 2007, fondée sur la valeur de base de 1 130 €, une recette du même ordre est attendue; en effet, ce produit n'est perçu qu'après le raccordement des nouveaux bâtiments aux ouvrages d'assainissement et le rythme de délivrance des permis de construire, en 2006, est resté important (de l'ordre de 2 400 logements).

La dernière recette significative est liée à l'évolution de la prime pour épuration que verse au Syndicat l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette recette, en 2006, a été de l'ordre de 897 000 €. Il serait prudent, cette année, de n'envisager qu'une recette du même ordre, de 850 000 €.

Les autres recettes liées à l'exploitation devraient rester stables et sont d'une importance d'ailleurs mineure pour ne pas mériter d'examen particulier :

- redevance d'assainissement de la base aérienne de Cazaux : 56 000 €
- remboursement des annuités d'emprunt par le Conseil Général de la Gironde (intérêts): 37 000 €
- quote-part des subventions d'Investissement : 587 000 €

**Ces recettes peuvent être globalement estimées à 11 130 k€**

## B - LES DEPENSES

La Section d'Exploitation de ce même Budget comprendra essentiellement :

- **les redevances versées à la Société d'Assainissement du Bassin d'Arcachon :**
  - au titre du post chaulage des boues d'épuration, pour les stations de Gujan-Mestras et de La Teste de Buch : 35 000 €; il est rappelé que cette redevance concernera la station d'épuration de Gujan-Mestras pendant toute l'année; qu'en revanche, elle sera réduite pour la station d'épuration de La Teste de Buch, dès que la ligne de déshydratation des boues des nouveaux équipements sera fonctionnelle
- **les redevances domaniales**, payées pour l'occupation temporaire du domaine public de différentes administrations et établissements publics : 15 000 €
- **le transport des boues**, depuis les lieux de production jusqu'aux sites de traitement : 160 000 €

- **le traitement des boues :**
  - par valorisation agricole ; prime versée aux agriculteurs : 20 000 €
  - par traitement avec des déchets verts (compostage) : 510 000 €
  - par enfouissement en Centre Technique : 260 000 €

Ces deux dernières dépenses seront en retrait de façon significative par rapport à celle de 2006 en raison de la mise en service des nouvelles stations d'épuration qui produiront, dès juillet, des boues à une siccité de 90 %, au lieu de 30 % actuellement, réduisant ainsi les coûts de transport et de traitement.

- **frais supplémentaires engendrés par les deux nouvelles stations d'épuration :** les deux nouvelles stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch, lesquelles seront raccordées en avril 2007, engendreront des frais supplémentaires ; ces frais doivent être supportés par le maître de l'ouvrage (application du fascicule 81 du CCTP « construction de stations d'épuration »). De ces frais, seront à déduire ceux que le Délégué qui exploite actuellement nos deux stations n'aura pas lui-même à déboursier ; au stade actuel de la négociation, le Délégué s'est engagé à assumer la charge financière de l'ensemble des frais de personnel supplémentaire, de l'ordre de 240 000 €. En revanche, aucun accord n'est formalisé, pour l'instant, pour ce qui concerne les produits de traitement, l'énergie électrique et le gaz, estimés à environ 700 000 €

2007, en ce domaine, constitue une année de transition et l'hypothèse d'avoir à inscrire ces frais à notre Budget reste ouverte, pour tout ou partie de ces charges.

- **les frais de personnels :** 260 000 €
- **les dotations aux amortissements :** 3 046 152 €
- **les avances remboursables (frais de gestion) :** 44 000 €
- **les intérêts des emprunts :** 475 000 €

**Les dépenses totales peuvent être globalement estimées à 5 525 k€**

L'affectation du résultat de l'Exercice 2006 étant de 1 674 k€, l'ensemble de ces éléments devrait permettre de dégager un autofinancement en faveur de la Section d'Investissement de l'ordre de 6 770 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Syndicat a pratiquement achevé le développement de ses réseaux de collecte ; en revanche, s'il a achevé la réhabilitation du tronçon gravitaire du collecteur Sud, depuis Cazaux jusqu'au wharf, opération qui a été financièrement très lourde, il doit encore faire face à la nécessité de rénover ou de réhabiliter certains tronçons de canalisations existantes, dont certaines ont plus de 30 ans, et d'autres sont l'objet d'attaques acides, destructrices.

Il serait donc inexact de croire que les efforts en faveur du réseau de collecte et de transfert arrivent à terme après une desserte quasi-totale de la population ; au contraire, l'effort de réhabilitation, de rénovation et d'adaptation doit se poursuivre ; c'est un travail à réaliser au quotidien ; c'est le cas, notamment, du collecteur Sud, compris entre Facture et Cazaux, refoulement qui fait toujours l'objet de fuites dont le nombre tend à augmenter (180 000 € ont été consacrés aux réparations en 2004, 160 000 € en 2005, 200 000 € en 2006 ; 84 fuites ont été réparées en 2006), alourdissant ainsi les charges financières de notre collectivité.

Mais surtout le Syndicat rénove ses deux stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch (décision prise en Comité, le 13 mars 2003), décision portant également sur la suppression de la station d'épuration de Gujan-Mestras. Ces travaux portant sur l'épuration sont en cours d'achèvement puisque le raccordement aura lieu en avril 2007 ; des crédits complémentaires sont cependant nécessaires pour achever cette opération de construction de ces deux stations d'épuration. Il faudra également, pour achever complètement l'opération, procéder à la construction des ouvrages de liaison qui vont permettre de transférer les effluents de l'actuelle station d'épuration de Gujan-Mestras jusqu'à la nouvelle station de La Teste de Buch et jumeler ces travaux avec ceux du doublement du collecteur Sud entre Césarée et La Hume ; cette opération, en cours d'étude, ne peut être chiffrée précisément.

Enfin, malgré cet effort encore important, nous devons poursuivre l'extension de certains réseaux de collecte, lesquels doivent desservir des zones ouvertes à l'urbanisation et sur lesquelles des projets précis sont déposés.

## A - LES DEPENSES

Sont prévisibles, en dépenses, les masses suivantes :

– **pour assurer la continuité d’actions répétitives depuis plusieurs années :**

- construction de nouveaux murets techniques, lesquels abritent les organes de commande de nos stations de pompage et leurs raccordements techniques et téléphoniques : un crédit de 70 000 € serait nécessaire (48 000 € maximum pour les murets dans le cadre d’un marché à bons de commande en cours de formation et 22 000 € pour les différents branchements)
- réhabilitation du réseau : nos réseaux sont déjà anciens et certains nécessitent d’être réhabilité par l’intérieur dans le cadre d’un marché à bons de commande, pluriannuel, avec un minimum de 100 000 € et un maximum de 230 000 € TTC
- renovation des réseaux : cette action complète la précédente, chaque fois que cela est techniquement et financièrement souhaitable ; un autre marché pluriannuel permettra de réaliser ces travaux avec un minimum de 96 000 € et un maximum de 230 000 € TTC
- réparation du collecteur Sud entre Facture et Cazaux : ces travaux récurrents sont indispensables pour maintenir le fonctionnement de l’ouvrage. Ces réparations sont effectuées dans le cadre du Bordereau de Prix spécifique annexé au Cahier des Charges du Délégué ; un crédit de 230 000 € est nécessaire
- adaptation de nos ouvrages à l’évolution de la voirie : les aménagements et travaux d’entretien de la voirie, départementaux et communaux, conduisent à modifier le niveau de nos ouvrages, voire à les déplacer. Ces prestations sont prises en charge dans le cadre d’un marché à bons de commande pluriannuel dont le montant maximum est de 200 000 €
- travaux non programmés à l’initiative des communes ou des opérations privées immobilières : ces travaux d’extension d’ouvrages sont pris en charge à l’intérieur du marché précité, lequel permet de répondre à des travaux occasionnels. Notons que les aménageurs privés financent les travaux qui leur sont nécessaires : le montant maximum de cette partie de marché est de 315 000 €

L’ensemble de ces deux dernières rubriques, auquel il est ajouté 20 000 € pour financer les travaux de branchements particuliers que doit le Syndicat, représenterait alors un crédit de 535 000 €

Il faudra également prévoir une provision de 200 000 € pour le wharf de la Salie, des travaux devant être effectués sur le tube plongeur mais dont l’importance n’a pu être entièrement précisée pour l’instant, les conditions météorologiques ne permettant de plonger à l’intérieur de ce tube ; seront inclus dans ce crédit, la réfection des dalles des deux pièges à sable situés à l’amont et le démantèlement des superstructures de l’ancienne usine de dilacération.

Un crédit de 20 000 € est prévu pour le maintien de continuité de service du collecteur ainsi que 20 000 € pour des travaux occasionnels sur de menus ouvrages.

Mais, au-delà de ces activités, disons de routine, le Syndicat doit faire face à de grosses opérations d’investissement :

- **modification des stations de pompage de Facture et de Lagrua** : ces travaux sont nécessaires, d’une part, pour limiter les phénomènes transitoires dans le collecteur Sud « Facture - La Teste de Buch », lesquelles concourent à augmenter le nombre de fuites du collecteur et, d’autre part, régulariser le débit d’entrée des effluents dans la station de La Teste de Buch, pompés depuis la station de Lagrua ; le coût de ces travaux est de l’ordre de 175 000 €
- **extension des réseaux communaux** dans les communes du Teich, Gujan-Mestras, Biganos et Lège-Cap Ferret, pour des coûts respectifs de l’ordre de 251 000 € pour le raccordement du Techno Parc de Sylvabelle et la desserte de l’allée de Nezer, de 250 000 € à Gujan-Mestras, pour le raccordement au réseau de la zone à vocation touristique située au Sud de l’autoroute A660, au droit du lac de la Magdeleine, pour 80 000 € enfin, à Lège-Cap Ferret, pour la desserte de l’allée des Templiers, à Lège Bourg. L’ensemble de l’extension de ces travaux de collecte représentera 793 000 € y compris le coût des trois stations de pompage à construire
- **pour les deux stations d’épuration de Biganos et La Teste de Buch**, un crédit complémentaire de l’ordre de 5 500 k€ est nécessaire, d’une part, pour compléter le financement des travaux qui restent à réaliser en 2007 ; en effet, nous n’avons engagé, en 2006, que les crédits indispensables au financement des travaux à réaliser pendant cet exercice ; il est nécessaire, d’autre part, de tenir compte des dépenses supplémentaires engendrées par différents avenants au marché principal et révision des prix de l’ensemble des marchés concernant cette opération
- **liaison Gujan-Mestras / Lagrua** : cette estimation, pour l’instant encore imprécise, pourrait s’établir à 6,85 M€ dont 500 000 € pour la station de pompage
- **renovation de l’étanchéité du bassin de rétention de Taussat** : la membrane doit être changée ; en effet, le bassin n’est plus opérationnel par défaut d’étanchéité ; un crédit de l’ordre de 580 000 € serait nécessaire

- **réfection de la voirie de la station de pompage de Taussat Gare** : une remise en état des lieux au droit de la station de pompage est indispensable ; elle comprendrait la réfection complète de la chaussée, de la clôture et des abords immédiats, pour un montant estimé à 30 000 €

**Nos dépenses d'investissement s'établiraient ainsi à 15 443 000 €**

## **B - LES RECETTES**

L'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre du Contrat d'Agglomération, apportera ses aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables pour les opérations suivantes : construction des deux nouvelles stations d'épuration, 2 100 000 €, y compris le premier versement de 90 % des sommes correspondant à cette opération ; de son côté, le Conseil Général de la Gironde soldera son aide en 2007 à hauteur de 320 000 €; il procédera également à un second versement correspondant à 80 % des dépenses et apportera ainsi 730 000 € Notons également, pour le bassin de Morava, une aide supplémentaire de 130 000 € pour la station de pompage d'Arès, une aide de 41 250 € opérations toutes engagées

L'Agence de l'Eau Adour Garonne apportera également pour les opérations les plus récentes une subvention de 590 000 € pour la réhabilitation du collecteur Sud, sous les échangeurs de Césarée et de La Hume et de 880 000 € pour la canalisation de transfert de Gujan-Mestras à La Teste de Buch et restructuration des réseaux. Enfin, une subvention de 35 000 € pour la modification des stations de pompage de Facture et de Lagrua.

**Les recettes d'investissement liées à ces opérations seraient ainsi de l'ordre de : 4 791 250 €**

## **C - EQUILIBRE DU BUDGET**

Pour équilibrer le Budget du Service de l'Assainissement, il serait donc nécessaire de mobiliser un emprunt de l'ordre de 3,9 M€ Je rappelle, à cette occasion, en considération des tableaux et courbes des annuités qui vous ont été remis préalablement, que le Syndicat dispose de la capacité à mobiliser cet emprunt sans remettre en cause la solidité de ses finances.

## **BUDGET ANNEXE DU « SERVICE DRAGAGE »**

Ce Service, créé en janvier 2004, après le transfert des moyens matériels dont disposait la COBAS et une partie de ses personnels, n'avait pu pleinement s'exprimer jusqu'alors ; d'importants travaux de mise aux normes de ses équipements ont dû être entrepris. Aujourd'hui, les autorisations administratives concernant l'ensemble de la flotte ont été obtenues et ce Service peut envisager l'exercice 2007 avec la sérénité qu'apporte la perspective d'une continuité d'action. Il est rappelé néanmoins que cette activité doit tenir compte des congés de l'équipage et des nécessaires travaux de maintenance (de l'ordre de deux mois).

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **B - LES DEPENSES**

Les charges découlent essentiellement des frais de fonctionnement des matériels et des salaires des personnels :

#### **- MATERIEL**

- o 1 drague stationnaire, avec ses accessoires de refoulement et pompe relais, appelée « Mouchtalette »
- o 1 bateau de servitude, dénommé « Mapouchet » (remorqueur)
- o 1 bateau léger de liaison, dénommé « Girouasse »

#### **- MOYENS HUMAINS**

L'équipage est composé de 6 personnes dont un capitaine, un chef-mécanicien, deux marins transférés de la COBAS et deux marins recrutés par le Syndicat ; la masse salariale est estimée à 300 000 €

Les frais d'entretien de matériel, de carburants et de locations mobilières et immobilières, seraient de l'ordre de 200 000 €

La dotation aux amortissements est de 55 000 €

**Les dépenses de la Section d'Exploitation sont de l'ordre de 555 000 €**

## A - LES RECETTES

En recettes, l'on trouverait :

- la participation du Budget Général au fonctionnement du « Service Dragage » pour les opérations de réensablement des plages et de dragage des chenaux, de l'ordre de 600 000 €
- aucune recette externe n'est attendue, pour l'instant, pour l'intervention de la drague au profit de tiers ; cela avait été le cas, l'an dernier, avec la Section Régionale Conchylicole pour le dragage du Banc de Pelourdey et l'expérience pilote de traitement des vases de l'EPIC du Port d'Arcachon.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### A - LES DEPENSES

Les dépenses seraient consacrées exclusivement :

- aux travaux de réparation à effectuer sur les matériels, faibles a priori, en considération de ce qui a été fait pendant les exercices antérieurs mais toujours possibles après mise à sec, en été, d'où une prévision de 40 000 €(incluant l'achat de petit équipement)
- il sera également nécessaire de compléter le stock de pièces de rechange de la pompe de la drague, de renouveler le chargeur, en fin de vie, et d'acquérir du petit matériel de positionnement pour la drague. Un crédit de l'ordre de 82 000 €serait nécessaire
- le Service Dragage, par ailleurs, a dû abandonner les locaux et ateliers dont il disposait au Centre Technique de La Teste de Buch, après transfert ; il retrouverait, en 2007, dans un bâtiment désaffecté et réhabilité de la station d'épuration de La Teste de Buch, des locaux adaptés à ses besoins. Ces locaux devront cependant faire l'objet d'une restructuration intérieure, pour un coût de l'ordre de 30 000 €
- il serait nécessaire, enfin, de prévoir le renouvellement de la drague ; une étude de faisabilité sera lancée, pour un coût de l'ordre de 5 000 €; elle devra s'ensuivre d'un Avant Projet Sommaire, lequel a été pris en considération dans le Contrat de Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre ; dans ces circonstances, il pourrait bénéficier d'une aide

**Les dépenses d'Investissement seraient donc de l'ordre de 157 000 €**

### B - LES RECETTES

La dotation pour amortissement est de l'ordre de 55 000 €

Le reversement de TVA, par le biais du Fonds de Compensation, serait de l'ordre de 25 000 €

## BUDGET PRINCIPAL

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES DEPENSES

Les dépenses du Budget de Fonctionnement devraient être proches de celles de l'an dernier et n'appellent de ma part, à ce stade du débat, que les observations suivantes :

- personnel : il n'est pas envisagé de modification d'effectif, les 57 agents présents fin 2006 sont donc pris en considération en 2007 ; la masse salariale de 2 642 800 €en 2006 serait voisine de 2 715 000 €en 2007, soit une

augmentation de 2,73 % ; cette augmentation tient compte d'un agent compté à plein temps en 2007 alors qu'il n'a été compté que pour partie de l'année en 2006 mais également des départs et remplacements de personnels conduisant à une plus faible rémunération. Elle prend également en considération :

- l'augmentation de 0,8 % du point d'indice servant de base au calcul des salaires à compter du 1<sup>er</sup> février 2007
  - la contribution supplémentaire versée au Fonds National d'Aide au Logement, de 0,2 %
  - l'augmentation de 1,8 % des salaires du personnel du Service Dragage et de 5,11 % des indemnités de paniers
  - l'éventuelle rétroactivité des grilles indiciaires au 1<sup>er</sup> novembre 2006 dans le cadre du projet de loi portant réforme de la refonte des cadres d'emplois de catégorie C
  - les avancements de grades et d'échelons en cours d'année
- un effort notable sera fait en matière de communication institutionnelle par voie de lettres d'information et d'actions à vocation touristique, dans le cadre des décisions que le Bureau aura à prendre, notamment pour la participation éventuelle aux « Floralties » du Parc des Expositions, à La Teste de Buch
- notons également les travaux d'aménagement intérieur du logement de fonction qui sera transformé en bureaux et la réhabilitation de nos deux salles de réunions, pour un coût de l'ordre de 75 000 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### A - LES DEPENSES

Le Syndicat devra faire face à des dépenses courantes d'Investissement à un niveau semblable à celui qui est mis en œuvre, chaque année, pour les matériels du siège et du Service d'Hygiène, les matériels de transport du siège et du Service d'Hygiène, ainsi que pour les travaux à réaliser sur les bâtiments du siège, pour un coût de l'ordre de 217 500 €

Il devra faire face, également, à des travaux de mise aux normes pour adapter les balises des chenaux du Bassin d'Arcachon, au nombre de 87 sur 233, pour un coût de l'ordre de 60 000 € et de balisage des passes, pour un coût de l'ordre de 20 000 €, dans le cadre de la convention quadripartite avec l'Etat, la Région et le Département, soit 80 000 €

#### **Travaux de réensablement des plages**

- le Syndicat a dû anticiper et former un marché pour le réensablement des plages du Pyla et d'Arcachon ; ce marché, de l'ordre de 615 000 €, se décompose de la façon suivante : 450 000 € pour les plages de Pyla, 50 000 € pour la plage d'Arcachon située entre les deux jetées Thiers et Eyrac et 115 000 € pour le réensablement de la plage située entre la jetée d'Eyrac et le petit port d'Arcachon ; cette dernière opération donnerait lieu à une recette équivalente apportée par la commune d'Arcachon, en relation avec son projet de création d'une piste cyclable
- à Arcachon, pour réensabler la plage Mouleau/Pereire et améliorer l'accès à la jetée du Mouleau, avec les moyens dont dispose le Service Dragage, pour un coût de l'ordre de 100 000 €
- à Lège-Cap Ferret : réensablement des plages de la face interne avec des moyens essentiellement terrestres pour un coût de l'ordre de 150 000 €, dont 50 000 € pour le réensablement de la plage du Canon, par l'intermédiaire du Service Dragage
- à Andernos les Bains : réensablement de la plage située entre la jetée et le port ostréicole par moyens terrestres, pour un coût de l'ordre de 100 000 €
- un crédit complémentaire sera également nécessaire pour les études de suivi de l'évolution de la plage de Pyla et la réalisation d'une étude tendant à optimiser les activités de réensablement des plages arcachonnaises et de dragage des sédiments, dans un cadre global faisant intervenir non seulement les moyens du Service Dragage mais également ceux d'entreprises privés, pour un coût de l'ordre de 50 000 €. L'objectif est de prélever le sable utilement et économiquement, de façon telle que le dragage ait un impact favorable pour les usagers socioprofessionnels et plaisanciers du Bassin.

#### **Travaux de dragage des chenaux**

- à Arès, avec le Service Dragage : amélioration du chenal de Graveyron dans sa partie Nord (partie sableuse), pour environ 150 000 €

- à Lanton, dragage du chenal du port de Cassy, pour 50 000 € avec les moyens du Service Dragage

### **Désenvasement des ports**

- à Arès : le marché qui se déroule actuellement est financé par les reports de crédits ; il est nécessaire, en revanche, d'inscrire un crédit complémentaire pour traiter le site, après égouttage des sédiments, pour un coût de l'ordre de 30 000 €
- à Audenge : il est envisagé le dragage du chenal d'accès au port et de la darse la plus ancienne, au Nord, par confinement des sédiments dans le talus du Sentier du Littoral ; ces travaux seraient réalisés dans le cadre du Schéma Départemental de traitement des vases portuaires ; un crédit de l'ordre de 150 000 € serait nécessaire, dont 60 000 € pour les travaux qui seraient réalisés en régie, par le Service Dragage

### **Contrat de Plan Etat/Région**

Les travaux du Contrat de Plan Etat/Région s'achèveront avec la réalisation de la dernière opération de réhabilitation de l'estran de la plage du port de Cassy ; ces travaux sont financés dans le cadre des reports de crédits de 2006 ; un crédit complémentaire de 10 000 € est toutefois nécessaire

### **Contrat de Projet**

Le Contrat de Projet succède au Contrat de Plan Etat/Région ; des propositions ont été faites par le Syndicat pour améliorer l'hydraulique du chenal de Graveyron, du chenal de Ville, du chenal de Lège et de leurs tributaires ; elles ont été présentées également pour l'amélioration de l'accès aux ports gujanais ; en fonction des décisions que pourront prendre l'Etat et la Région, dans ce cadre, il est opportun d'inscrire un crédit d'études d'un montant de l'ordre de 70 000 €

### **Bassin de dessablage de la Leyre**

La dernière opération de dessablage a été réalisée en octobre 2006 ; la dernière tranche conditionnelle du marché a été engagée et figure dans les reports de crédits 2006 ; aucun crédit supplémentaire n'est donc nécessaire

### **Eaux pluviales**

Sur le fondement des études conduites en 2005 et 2006, les travaux suivants sont à financer :

- à Lège-Cap Ferret : traitement des eaux pluviales du quartier de Lège-Bourg, dénommé « La Chêneraie » ; le coût de cette opération est de l'ordre de 150 000 €
- à Gujan-Mestras : construction d'une station de pompage à l'intérieur du port de Meyran Est, domaine public départemental, afin de limiter les dysfonctionnements des ouvrages pluviaux des bassins versants des crastes « Labat » et « des Pins », construction d'un bassin de rétention sur un terrain que la commune maîtrise désormais et protection de la craste « Labat » à l'intérieur de la propriété Billeforte ; un financement de l'ordre de 550 000 € serait nécessaire

Par ailleurs, pour préparer les travaux des prochains exercices, il serait nécessaire de réaliser les études suivantes :

- au Teich : études préalables et Avant Projet Sommaire de création des bassins de rétention dans la zone située au Sud du port de plaisance, pour un coût de l'ordre de 40 000 €
- à Andernos les Bains : études tendant à réduire les inondations que connaît le quartier de Lagouet, au Sud de la commune, pour un coût de l'ordre de 30 000 €
- à La Teste de Buch : études préalables dans le cadre du Schéma d'Assainissement des Eaux Pluviales de la commune, études dont la consistance est encore à déterminer, pour un coût de l'ordre de 50 000 €
- à Gujan-Mestras : les études préalables à la création d'un bassin de rétention à l'aval de la craste dite du « Mestrassau », pour un coût de l'ordre de 30 000 €

### **Matériels et équipements nautiques**

Pour conforter les moyens d'études, il serait nécessaire d'acquérir un logiciel « bureau » de bathymétrie ainsi qu'un GPS de précision centimétrique permettant d'effectuer les corrections de marées en temps réel ainsi qu'un dispositif de prélèvement de sédiments, pour un coût de l'ordre de 50 000 €

## **Système d'Information Géographique**

Un crédit de 65 000 € serait nécessaire pour permettre, d'une part, l'acquisition d'un logiciel de cartographie interactive Web, pour 35 000 € et, d'autre part, de remplacer le serveur de données arrivé en fin de vie, pour 25 000 €; un crédit complémentaire, de l'ordre de 5 000 € serait enfin nécessaire pour permettre des interventions à distance depuis le SIG syndical sur les SIG des différentes collectivités.

## **Tourisme « Route de l'Huître »**

Les études et mise en place de la signalétique de la « Route de l'Huître » sont achevées pour Andernos les Bains et La Teste de Buch ; le marché concernant les opérations d'Arès et Lège-Cap Ferret a été engagé en 2006 et la réalisation est prévue respectivement en avril et mai prochain. En 2007, un crédit de 32 000 € est prévu pour les ports de Gujan-Mestras.

## **B - LES RECETTES**

Il est rappelé que les activités syndicales de réensablement, de dragage des chenaux, de désenvasement des ports, ne donnent pas lieu à subvention ; qu'en revanche, les opérations de traitement des eaux pluviales, à Lège-Cap ferret et à Gujan-Mestras, pourront être prises en considération par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sous la forme d'avances remboursables, au taux de 40 %. Rappelons, à cette occasion, que le Contrat d'Agglomération passé avec l'Agence arrive à son terme et devrait être renouvelé en 2007 pour préparer les prochains investissements.

La seule recette qui permette d'équilibrer notre Budget proviendra donc de la participation apportée par les membres du Syndicat ; je rappelle qu'elle était de 5 660 400 € en 2006. L'hypothèse d'une augmentation de cette masse pour 2007, fondée sur l'inflation, de l'ordre de 1,9 %, cette participation passerait à 5 767 950 €

Je rappelle également à cette occasion que le Syndicat appelle ces contributions en euros, ne vote pas de taux d'impôts locaux et ne bénéficie pas de l'élargissement des bases.

## **C - EQUILIBRE**

Le Budget Principal serait ainsi équilibré en recettes et dépenses, sans recourir à l'emprunt.

## PERSPECTIVES

Certains d'entre vous auront peut être trouvé cette présentation quelque peu fastidieuse. C'est pourtant un exercice nécessaire, permettant non seulement de présenter les orientations de notre prochain Budget mais également d'avancer dans sa préparation, lequel sera présenté à votre approbation, le 9 mars prochain.

Le Syndicat exerce pleinement toutes ses compétences statutaires et n'agit, par ailleurs, que dans le seul cadre des activités qui lui ont été déléguées.

Sur le plan financier, la structure de sa dette dont la plus grande part concerne le Service de l'Assainissement, le Budget Principal en étant pratiquement exempt, permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Les annuités seront pratiquement divisées par 3 en 2014 et les 16 M€ d'emprunt que nous avons mobilisés en début d'année et dont l'incidence est déjà intégrée dans la présentation de ce débat préalable au débat d'orientation budgétaire, comme les 3 à 4 millions que nous serons amenés à mobiliser en 2008, n'altéreront pas de façon sensible ce paramètre, lequel constitue l'une des fondations essentielles d'une bonne gestion. Le cap le plus difficile sera en effet franchi, en fin d'exercice 2007, avec l'achèvement de nos stations d'épuration et la liaison Gujan-Mestras / La Teste de Buch.

Le Budget Principal serait équilibré sans recourir à l'emprunt ; la participation financière qui serait demandée à nos membres, en 2007, de l'ordre de l'inflation (1,9 %), serait neutre pour nos membres, voire favorable si l'on considère l'effet de l'augmentation de leurs bases fiscales.

Le coût du Service de l'Assainissement reste stable, valorisé uniquement par l'effet de la formule de révision pour la part fermière et égal ou inférieur à l'inflation pour la part syndicale. Le coût de ce Service, en terme d'avenir, ne devrait pas augmenter pour l'utilisateur ; c'est ce que notre Président a réaffirmé publiquement, à l'occasion de notre cérémonie des vœux, à Biganos, le 8 janvier.

La situation financière de notre Syndicat et les bonnes perspectives qui sont les nôtres ne sont pas le fruit du hasard mais découlent des décisions que nos prédécesseurs ont pu prendre ici, dans cette salle, au cours des différentes mandatures, en terme de choix techniques et financiers, aux moments les plus opportuns.

Le Syndicat confirme également sa vocation essentiellement technique au service de ses membres, vocation fondée non seulement sur nos statuts mais sur l'exercice déjà ancien de nos principales compétences ; cela est dû aux hommes et aux femmes lesquels, au sein du Syndicat, travaillent sur nos projets et chantiers au quotidien.

Le Syndicat confirme enfin sa vocation de syndicat d'investissement ; en 2006 par exemple, sur 39 M€ de dépenses, 28 M€ l'ont été en Section d'Investissement, soit presque 75 % de nos dépenses globales.

**Monsieur SAMMARCELLI remercie Monsieur CHAUVET pour la présentation de ce document très complet, lequel constitue un pré-budget. Il souligne que le Syndicat peut envisager l'avenir avec sérénité ; en effet, le Budget Principal est pratiquement exempt de dette et le désendettement du Budget Annexe du Service de l'assainissement, malgré les lourds investissements que la collectivité a dû consentir pour la construction des deux nouvelles stations d'épuration de Biganos et de La Teste de Buch et la liaison entre la station de Gujan-Mestras qui sera supprimée et le nouvel ouvrage d'épuration de la Teste de Buch.**

**Après avoir rappelé qu'il n'y a pas de vote pour le Débat d'Orientation Budgétaire, il invite les membres du Comité à se rendre sur le chantier de réensablement de la plage, de Pyla lequel fait appel à la technique spectaculaire du "Rainbow".**

**AVENANT N° 5 AU MARCHÉ DE CONCEPTION-REALISATION POUR  
L'EXTENSION ET LA MISE AUX NORMES DES STATIONS D'EPURATION  
DE BIGANOS ET LA TESTE DE BUCH**

Mes chers Collègues,

Par votre délibération du 15 décembre 2006, vous avez habilité Monsieur le Président à porter, par la voie d'un avenant n° 4, le montant initial du marché de conception-réalisation des stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch, de 30 725 750 € HT à 30 992 449 € HT. Cet avenant n° 4 a été notifié au groupement d'entreprises le 11 janvier 2007 ; il permet ainsi de prendre en considération la modification de la ligne de déshydratation des boues de la seule station de La Teste de Buch.

Il vous est proposé, aujourd'hui, un avenant n° 5, lequel porterait, en premier lieu, sur une modification des cellules haute tension des nouveaux postes d'énergie de ces deux stations ; en effet, EDF, dans un courrier du 17 novembre 2006, suggère le remplacement des relais initialement prévus pour des protections avec neutre impédant par des relais à neutre compensé, sur le fondement de la norme NFC13-100 (postes de livraison établis à l'intérieur d'un bâtiment et alimentés par un réseau de distribution publique de deuxième catégorie). Ce dispositif qui, aujourd'hui, n'a rien d'obligatoire, serait imposé dans les prochaines années ; il permet en effet de protéger la mise à la terre du point neutre du réseau de distribution par l'intermédiaire d'une bobine de compensation et, ainsi, de localiser plus finement un défaut sur le réseau de distribution haute tension.

Ces équipements peuvent encore être intégrés par le constructeur, en usine, aux cellules haute tension qui seront livrées prochainement ; c'est une solution opportune dans la mesure où revenir ultérieurement sur ces équipements conduirait à des frais excessifs. La mise en place d'un relais à neutre compensé est d'un coût de 7 725 € HT pour chaque station, portant ainsi la dépense totale à 15 450 € HT.

Cet avenant porterait également sur un second point ; en effet, la station d'épuration de La Teste de Buch est dimensionnée pour recevoir l'ensemble des effluents collectés dans les quatre communes du Sud Bassin, en particulier dans les communes de Le Teich et de Gujan-Mestras ; la station de Gujan-Mestras sera en effet supprimée et les effluents qu'elle traitait jusqu'alors seront transférés vers La Teste de Buch. Or, pour des questions budgétaires et techniques, ces travaux ne pourront être réalisés qu'en fin d'exercice 2007. Les conditions de mise en régime de l'ouvrage d'épuration de La Teste de Buch ne peuvent donc être pleinement vérifiées avec les seuls effluents collectés à Arcachon et La Teste de Buch. De plus, les effluents collectés à Arcachon et au Pyla, transférés vers la station d'épuration depuis la station de pompage de Lagrua, arrivent actuellement par saccades, en fonction du rythme de marche/arrêt des pompes. Pour assurer une bonne épuration, il est nécessaire de réguler le débit des eaux à traiter, ce qui ne pourra être fait que dans le cadre des travaux pour lequel un appel d'offres est en cours d'instruction.

Enfin, le personnel de notre Délégué, la Société d'Assainissement du Bassin d'Arcachon, dans sa ligne hiérarchique habituelle, sera mis à la disposition du groupement d'entreprises pour exploiter les ouvrages, sous la responsabilité fonctionnelle du constructeur, lequel est chargé, contractuellement, d'une formation complémentaire de ce personnel pour l'adapter au fonctionnement et à la maintenance des nouveaux équipements.

Cependant, le fonctionnement de nos nouvelles stations, avec étage biologique et traitement tertiaire par ultraviolets, pour la file eau, et plus encore avec ses centrifugeuses et sécheurs, pour la file boues, n'a rien de semblable à l'épuration physico-chimique et déshydratation par filtres bandes de nos ouvrages actuels.

Dans ces circonstances, les membres du Bureau, réunis le 24 novembre 2006, conscients de ces difficultés, conscients également de l'investissement de 40 millions d'euros que le Syndicat a consenti pour la construction de ces ouvrages, ne pouvaient se désintéresser ni de la formation complémentaire des agents à leur exploitation ni de la façon dont ces équipements seront entretenus ; aussi ont-ils émis un avis favorable au projet de confier au groupement d'entreprises la réalisation de prestations spécifiques, jusqu'au 31 décembre 2007, permettant de préparer l'exploitation et la maintenance ultérieure dans des conditions optimales. ; un avis concordant a été émis par les membres de notre Commission des Marchés, le 30 janvier 2007.

Ce projet porte sur la présence permanente, dès le 1<sup>er</sup> avril 2007, d'un ingénieur, responsable des deux sites et d'un ingénieur ou technicien de maintenance, jusqu'au 31 décembre 2007. Ce personnel, hautement

qualifié, assurerait la responsabilité fonctionnelle des deux stations ; des prestations spécifiques seraient par ailleurs réalisées par la société Degrémont pour élaborer les plans de charge et de planification, les procédures de gestion

des réactifs et déchets, dépotage et plans d'intervention des entreprises extérieures. Elles porteraient également sur l'organisation des laboratoires, avec élaboration des procédures d'analyse et d'échantillonnage, de gestion réglementaire des réactifs et déchets comme sur l'élaboration des modes opératoires de maintenance préventive des principaux équipements critiques des deux stations d'épuration : surpresseurs d'air, ventilateurs, traitement par ultraviolets, centrifugeuses et ateliers de séchage. Elles concerneraient, enfin, la sécurité des deux établissements avec définition des procédures d'intervention et de sécurité, les équipements de protection individuels et collectifs et l'établissement du Document Unique de Prévention. Ce projet entraînerait, par voie d'avenant n° 5, des adaptations au marché initial définies dans le projet annexe.

L'ensemble de ces prestations représente un coût de 365 162 € auquel s'ajoutent 15 450 € HT correspondant à la mise en place des relais à neutre compensé, soit un coût total de 380 612 € HT.

Cet avenant n° 5 porterait alors le montant du marché initial de 30 725 750 € HT à 31 373 061 € HT, soit une augmentation globale de 2,11 %.

Il vous est donc proposé, mes chers Collègues, d'accepter ces travaux et prestations complémentaires et d'habiliter Monsieur le Président à mettre au point cet avenant sur des détails mineurs, à le signer et à le gérer dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par notre Comité.

**M. SAMMARCELLI souligne l'importance de cette délibération. Il s'agit, en effet, au-delà de la construction de ces deux stations d'épuration, de faire en sorte que leur mise au point soit assurée dans les meilleures conditions. Il informe également les membres du Comité que l'exploitation future de ces deux nouveaux ouvrages entraînera une renégociation du Contrat d'Affermage passé avec Sabarc, que cette négociation est difficile ; il rappelle toutefois son engagement de ne pas augmenter le coût de l'assainissement pour les usagers du Service. Les membres du Comité, à l'unanimité, adoptent cette délibération.**

---

RAPPORTEUR : M. COURDÉ

**INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC SYNDICAL  
DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES D'OPERATIONS  
IMMOBILIERES PRIVEES**

Mes chers Collègues,

Les modalités constructives des ouvrages d'assainissement eaux usées des opérations immobilières privées et modalités de leur incorporation au domaine public syndical ont été fixées par l'arrêté syndical du 13 novembre 2000.

Aujourd'hui, et sur le fondement de ces règles, nous sommes amenés à incorporer au domaine public syndical, les ouvrages d'assainissement eaux usées du lotissement "Les Vallons du Ferret 2", tranches 1 à 5, commune de Lège Cap Ferret. Ces ouvrages sont conformes aux normes que nous prescrivons et le délégataire du Service de l'Assainissement, la Société d'Assainissement du Bassin d'Arcachon, (SABARC), le 11 janvier 2007, a émis un avis favorable à leur incorporation qui a été demandé par le géomètre de l'opération, Monsieur Jean BAURE, le 4 mai 1998 pour les tranches 1, 2 et 3, et le 26 octobre 2005 pour les tranches 4 et 5.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues, d'habiliter Monsieur le Président à signer l'arrêté d'incorporation au domaine public syndical de ces ouvrages d'assainissement eaux usées.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : M. BIBARD

## **CHANGEMENT D'AFFECTION DU LOGEMENT DE FONCTION DE CONCIERGE**

Mes chers Collègues,

Considérant que les missions dévolues au poste de concierge du siège du Syndicat ne se justifiaient plus, vous aviez décidé, par une délibération du 27 janvier 2006, de supprimer cette fonction à compter du mois d'octobre 2006.

Ainsi, le logement qui était attribué par nécessité absolue de service, en considération des contraintes de la fonction, se trouve aujourd'hui vacant, ce qui permet d'y envisager un redéploiement de certains services et, en particulier, celui du Service des Études du Pôle Maritime.

Cette transformation nécessite essentiellement des travaux intérieurs d'adaptation à l'usage de bureaux ainsi que des aménagements extérieurs d'accessibilité. Toutefois, le changement d'affectation de ces locaux ainsi que la possibilité, même occasionnelle, d'y accueillir du public, nécessite le dépôt, auprès du Service de l'Urbanisme de la commune d'Arcachon, d'une demande de permis de construire, pour laquelle le Syndicat doit recourir à un architecte afin de soumettre le dossier finalisé.

Je vous propose donc, mes chers Collègues, d'autoriser notre Président à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à ce changement d'affectation ainsi qu'à signer et déposer, auprès de la Commune d'Arcachon, un dossier de demande de permis de construire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Dominique PALLET